

2026-04

DEPARTEMENT DU TARN
ET GARONNEArrondissement de
Montauban

COMMUNE DE BESSENS



SEANCE DU 25 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi vingt-cinq février, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM. : Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Laetitia LAFORGUE, Jérôme FABRIS, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Severine MONTANARO WIECZORECK, Nadège OGER, Vanessa DE CORTE, Audrey GRANIOU, Marjorie CIRODDE.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Magalie LALA, qui a donné procuration à Laetitia LAFORGUE, Guillaume CAUMON, Sylvain PENCHE, Amédée HUGANET, qui a donné procuration à Nadège OGER, Serge MICHEL, Bastien PLANA, qui a donné procuration à Brigitte MOT, Emmanuelle TOURNAY, Pauline CONDAMINES-NOURRISSON, qui a donné procuration à Jérôme FABRIS,.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Brigitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation: 20/02/2026**Délibération n°2026-04 : Création d'un emploi non permanent lié à un accroissement temporaire d'activité**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-23 1° ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le nombre actuel d'enfants à l'école Georges Brassens nécessite le positionnement de deux agents de restauration scolaire au réfectoire. Ce besoin étant temporaire compte tenu de l'incertitude sur les effectifs futurs, le Maire propose de créer un emploi non permanent correspondant aux caractéristiques suivantes :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 5 mars 2026 au 4 mars 2027	1	Adjoint technique territorial	Agent de restauration scolaire et d'entretien des locaux scolaires	26h

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue de 15 voix « pour » :

DECIDE de créer un emploi non permanent dans les conditions précitées ;

CHARGE M. le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer les contrats et éventuels avenants ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans l'emploi et les charges afférentes sont inscrits au budget 2026 de la commune aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fait à Bessens, le 25/02/2026

Le Maire,

Adrien RAPHET



AR Prefecture

082-218200178-20260225-DELIB2026_04-DE
Reçu le 02/03/2026
Publié le 02/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS

La Secrétaire de Séance,

Brigiite MOT



Certifiée exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le : 02 MARS 2026

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 02 MARS 2026